

3- 5- DOMAINE AGRICOLE

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'actions intéressent le secteur agricole sont au nombre de 5 et réalisent globalement 4 ,60% du total des dépenses des CAS en 2005. Les principaux comptes intéressant ce secteur sont :

- Le Fonds de développement agricole ;
- Le Fonds national forestier ;
- Le Fonds pour le développement rural ;
- Le Fonds de la réforme agraire;
- Le Fonds de la chasse et de la pêche continentale.

EVOLUTION DES REALISATIONS DES CAS INTERESSANT LE DOMAINE AGRICOLE (2003-2005) (En MDH)

Intitulé du compte	RECETTES			DEPENSES		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Fonds de développement agricole	1 658,46	1 862,79	2 641,73	718,53	651,45	546,55
Fonds national forestier	1 062,13	1 089,87	1 154,04	281,49	399,10	456,56
Fonds pour le développement rural	942,94	534,24	394,44	408,70	144,35	50,70
Fonds de la réforme agraire	296,65	318,82	340,47	0,01	0,56	1,34
Fonds de la chasse et de la pêche continentale	49,54	74,22	74,45	12,05	19,69	23,00
Total Général	4 009,72	3 879,94	4 605,13	1 420,78	1 215,15	1 078,15

3-5-1- Fonds de Développement Agricole :

Créé en 1986, le fonds de Développement Agricole (FDA) a contribué, activement, au soutien financier et à la modernisation du secteur de l'agriculture à travers l'octroi d'aides de l'Etat sous forme de subventions et de primes pour l'encouragement de l'investissement privé dans ledit secteur.

Les recettes et les dépenses réalisées par le FDA pendant la période 2003– 2005 se présentent comme suit :

(En MDH)

années	Recettes	Dépenses
2003	1.658	719
2004	1.863	652
2005	2.642	547

Ainsi en 2005, les ressources du FDA ont atteint le montant de 2.642 MDH soit une hausse de 43% par rapport à l'année 2004 due principalement à la fusion du fonds de développement agricole avec le fonds de sauvegarde et de protection du cheptel.

Au titre de la période précitée, les réalisations du FDA ont porté sur :

- la contribution au système de garantie de la production céréalière contre les effets de la sécheresse, au titre de l'assurance agricole, pour une superficie globale assurée de 402.260 Ha. Les versements effectués à ce titre s'élèvent à 391 MDH ;
- la participation au programme de la lutte anti-acridienne pour un montant de 276 MDH;
- le financement, du projet d'exploitation des ressources souterraines en eaux du périmètre de Korimate, situé dans la province d'Essaouira et du projet de construction du barrage Boubagra, situé dans la province de khouribga, pour la mobilisation des ressources en eaux superficielles ;
- en matière d'aides financières allouées aux agriculteurs pour promouvoir l'investissement dans ce secteur, les subventions et primes accordées ont atteint le montant global de 780,1MDH. Ce montant a contribué à la réalisation des principales opérations suivantes :
 - l'équipement de près de 50.000 Ha en systèmes d'irrigation localisée et par aspersion ;
 - l'épierrage et le défoncement de 30.400 Ha ;
 - l'acquisition de plus de 86.000 unités de matériel agricole notamment les tracteurs, les charrues et les semoirs ;

- ➡ l'amélioration génétique de près de 74.000 têtes de bovins et ovins;
- ➡ la construction de plus de 536.000 m² de bâtiments d'élevage tels que les étables et les bergeries.

3-5-2- Fonds National Forestier :

Le Fonds National Forestier (FNF) a été créé en 1964 à l'effet de retracer les opérations de recettes et de dépenses relatives au développement du potentiel forestier, à la préservation des équilibres naturels et de la biodiversité, à la satisfaction des besoins prioritaires du pays en produits ligneux, et à l'intégration de la forêt dans la stratégie du développement rural en veillant à sa complémentarité avec les autres activités agricoles.

Les ressources du fonds sont constituées notamment des :

- Produits de la taxe sur les bois importés instituée par l'article 10 de la loi de finances pour l'année 1986;
- Recettes provenant des ventes des produits des boisements réalisés dans le cadre de contrats passés avec les propriétaires privés et les collectivités ethniques ;
- Versements effectués par les adjudicataires des marchés d'exploitation des coupes dans les forêts de l'Etat.

Quant aux dépenses retracées par ledit fonds, elles sont constituées notamment des :

- Dépenses afférentes aux opérations de recherche et d'expérimentation forestières, de boisement, repeuplement et de reboisement ainsi que celles relatives à la protection, l'exploitation, la mise en valeur du domaine forestier et la protection des bassins versants ;
- Versements au Fonds de développement agricole pour l'octroi de subventions au titre de la réalisation d'opérations de boisement ;
- Dépenses consécutives aux travaux d'entretien des chemins forestiers.

Les ressources réalisées par le FNF en 2005 y compris le solde reporté s'élèvent à 1.154 MDH contre 1.089,9 MDH et 1.062 MDH respectivement en 2004 et 2003, soit un accroissement moyen annuel de 4,3 %. Quant aux dépenses réalisées en 2005 par ledit fonds, elles s'élèvent à 456,6 MDH contre 399,1 MDH et 281,5 MDH respectivement en 2004 et 2003, soit une augmentation moyenne de 28,1 % par an.

Les principales actions réalisées dans le cadre de ce fonds en 2005 ont concerné :

- Le reboisement d'une superficie de 20 357 ha ;
- La régénération de forêts sur une superficie de 7 201 ha ;
- L'amélioration sylvo-pastorale sur une superficie de 4 178 ha ;
- La délimitation de 19 321 ha, l'homologation des dossiers de délimitation pour 4 698 ha et l'élaboration des dossiers techniques en vue de l'immatriculation de 66 666 ha ;
- La réalisation des études d'aménagement des forêts sur 85.000 ha intéressant notamment les forêts de cèdre, de chêne liège, de chêne vert, de thuya, d'arganier et de pins naturels ;
- Le traitement sylvicole des forêts sur une superficie de l'ordre de 6 800 ha ;
- L'équipement des forêts par la construction et l'entretien de 15 postes vigies, l'aménagement de 23 points d'eau, l'entretien et l'ouverture de 361 km de pistes et l'entretien de 282 km de tranchées pare-feu ;
- L'étude du bassin versant d'oued Mellah sur 205.000 ha et l'étude des bassins versants Oued Za, Mansour Edahbi, Kansra, Inaouen sur une superficie de trois millions d'hectares;
- La réalisation des travaux d'aménagement des bassins versants et conservation des sols à travers :
 - La correction des ravins par des seuils sur 37.700 m³ (bassins versants de Chkouken, Bab Louta, Oued Lakhdar, Ouergha, Allal El Fassi, Mssoune, Tassaouet, Nakhla, Abdlmoumen, Nfiss, Massa, Draa, Mellah, Sefrou et Midelt) ;
 - La fixation biologique des dunes sur 530 ha ;
 - Le lancement d'une étude sur la lutte contre la désertification dans la province de Laayoune sur une superficie de 380.000 ha.

Pour l'ensemble des projets de développement intégré des Provinces de Khénifra, Chefchaouen et Ifrane, les principales actions réalisées au titre de 2005 concernent respectivement:

■ Projet de Knénifra

- Aménagement hydro agricole sur une superficie de 180 ha ;
- Reboisement de 270 ha de cédre ;
- Aménagement de 38 points d'eau ;
- Distribution des plants fruitiers et de ruchers.

■ Projet Chefchaoun

- Reboisement de 2.000 ha ;
- Régénération de forêts de thuya sur 150 ha ;
- Amélioration sylvopastorale sur 400 ha ;
- Correction mécanique des ravins sur 2.300 m3.

■ Projet Ifrane :

- Reboisement de 250 ha ;
- Régénération de forêts sur 500 ha ;
- Ouverture de 12 km de pistes ;
- Aménagement hydro agricole de 9 périmètres.

Au titre de 2006, les principales actions programmées dans le cadre de ce Fonds se présentent comme suit :

- Reboisement sur une superficie de 19.860 ha ;
- Régénération sur une superficie de 8.080 ha ;
- Production de 41 millions de plants forestiers et aménagement de 12 pépinières forestières ;
- Entretien de 19.264 ha de plantations anciennes et 4.790 ha de régénération des forêts ;
- Travaux d'aménagement anti-érosifs avec l'édification de 26.750 m3 et de lutte contre l'ensablement sur une superficie de 200 ha ;
- Entretien et réhabilitations de 440 km de pistes forestières ;
- Ouverture de 178 km de pistes forestières ;
- Entretien de 1.000 km de tranchées pare-feu ;
- Conduite de peuplements et travaux de sylviculture sur une superficie de 11.750 ha.

3-5-3 - Fonds pour le Développement Rural :

Ce compte d'affectation spéciale a été créé en 1994 pour permettre la comptabilisation des opérations constituant les programmes intégrés de développement rural.

Au titre de l'année budgétaire 2006, le Fonds pour le Développement Rural a été utilisé comme support comptable aux deux opérations suivantes :

- La réalisation des infrastructures socio-économiques prévues dans le cadre du projet de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydrauliques bénéficiant aux provinces de Khénifra, Al Haouz et Azilal. Le coût global de ce projet s'élève à 450 MDH dont 145 MDH au titre des infrastructures socio-économiques intéressant l'alimentation en eau potable, l'électrification, l'ouverture de pistes et la réalisation de centres socio-éducatifs et de santé de base;
- La réalisation des travaux de réhabilitation de périmètres de petite et moyenne hydrauliques au niveau des provinces de Béni Mellal et de Khénifra pour un montant de 4,5 MDH.

3-5-4 – Fonds de la Réforme Agraire :

Le Fonds de la réforme agraire créé en 1969 a pour objet de retracer au crédit le produit de la vente de lots domaniaux agricoles et au débit les dépenses afférentes au règlement :

- des indemnisations dans le cadre des procédures d'expropriation prévues par le code des investissements agricoles ;
- des créances hypothécaires grevant les immeubles domaniaux notamment les terrains agricoles ayant appartenu à des étrangers et transférés à l'Etat en application du dahir du 2 mars 1973 ;
- les remboursements mis à la charge de l'Etat dans le cadre de la réforme agraire.

Le montant total de recettes réalisées par ledit compte au titre de l'année 2005 s'élève à 340,5 MDH contre 318,82 MDH en 2004. Les dépenses prévisionnelles dudit compte en 2006 sont de 13,8 MDH dont 9,8 MDH au titre desdites indemnisations et 4 MDH au titre des remboursements et règlements mis à la charge de l'Etat dans le cadre de la réforme agraire.

3-5-5- Fonds de la Chasse et de la Pêche Continentale :

Le Fonds de la chasse et de la pêche continentale créé en 1990, a pour objet la comptabilisation des opérations afférentes à la conservation de la faune cynégétique et piscicole et à l'amélioration de la chasse et de la pêche dans les eaux continentales.

Ce fonds retrace en crédit, le produit des licences de chasse, des locations de droits de chasse et des redevances pour chasse en battue, le produit des permis et des licences de pêche et des amodiations du droit de pêche ainsi que le produit des condamnations prononcées et des transactions accordées en application du dahir sur la police de la chasse.

Au débit, ledit fonds retrace les dépenses afférentes à la conservation du gibier et à l'amélioration de la chasse et celles relatives à la conservation et à l'amélioration de la pêche continentale.

Les ressources et charges dudit fonds s'élèvent au titre de l'année 2005 respectivement à 74,45 MDH et 23 MDH contre respectivement 74,2 MDH et 19,7 MDH en 2004.

En outre, l'année 2005 a été caractérisée par la réalisation des actions suivantes :

- La promotion des partenariats avec les associations de chasse et les sociétés de chasse touristiques ;
- La mise en œuvre de la Convention signée avec la fédération Royale Marocaine de Chasse qui prévoit notamment :
 - L'aménagement et le développement des territoires de chasse ;
 - La formation et le renforcement de la capacité des gardes bénévoles ;
 - L'information et la sensibilisation des chasseurs au nombre de 37.000;
 - La production et le déversement de 3,35 millions d'alevins pour le repeuplement des cours d'eau et des retenues de barrages ;
 - L'organisation et l'appui aux établissements privés amodiataires du droit de pêche commerciale.

Les principales actions programmées dans le cadre de ce Fonds au titre de 2006 se présentent comme suit :

- Aménagements cynégétiques de 10 réserves de chasse ;
- Préservation du domaine forestier sur une superficie de 360 000 ha ;
- Travaux d'amélioration sylvopastorale sur une superficie de 4050 ha.

